INITIALES DU MAIRE
INITIALES DE LA GREFFIÈRE-TRÉS.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Napierville du 9 janvier 2025 à 19h30 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- Ghislain Perreault
- Christine Bleau
- Mario Dufour
- Marthe Tardif
- Serge Brault
- David Dumont

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Chantale Pelletier.

ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE DU 9 JANVIER 2025

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2024

3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire (Budget) du 17 décembre 2024

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024

5. Loisirs

   a) Spectacle à l'Église de Napierville 2025

   b) Chalet des loisirs: Travaux de rénovations

6. Service de Sécurité incendies: Achat d'habits de combat

7. Travaux publics

   a) Implantation de la plateforme Nordicité: Offre de services
   b) Traitement des eaux usées par bioaugmentation: Offre de services
   c) Dépôt du rapport présentant le projet d'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)
   d) Réfection de la rue Saint-Henri: Octroi de contrat
   e) Travaux de réfection de la rue Saint-Henri : Surveillance des travaux
   f) Achat flocon 260 antitartre pour l'année 2025
   g) Assainissement des eaux usées: Achat alufer pour l'année 2025
   h) Embauche d'une adjointe administrative aux travaux publics

8. Comptes à payer pour le mois de décembre 2024 payable en janvier 2025

9. Comptes à payer pour le mois de janvier 2025

10. Rapport des dépenses autorisées par les fonctionnaires pour le mois de décembre 2024

11. Comptes à payer (Factures)

    a) Solutions Nexarts inc.
    b) Winslow Dancers 9412-1407 Québec inc.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DE LA GREFFIÈRE-TRÉS.

c) Programme TECQ 2019-2023: Règlement d'emprunt #440

12. Demande de don ou commandite

    a) Société d'histoire des XI
    b) Club FADOQ Napierville
    c) Club de patinage artistique Napierville
    d) École Louis-Cyr: Album des finissants 2025

13. Contributions financières 2025

    a) Aréna régional Lareau: Infrastructures, CPA et HMB
    b) Regroupement des personnes handicapées
    c) Croix-Rouge canadienne

14. Contrat pour Méthode simplifiée

15. Programme Emploi-Été 2025

16. Permis d'exploitation de salles publiques pour l'année 2025

17. Ministère des Transports et de la Mobilité durable : Permis d'intervention

18. Optimisation des processus administratifs par la gestion électronique des documents : Offre de services MI-Consultants

19. Fourniture de services d'impression pour les années 2025 à 2030: Appel d'offres

20. Office municipal d'habitation : Budget révisé 2024 et ajustement de la quote-part

21. Adoption du règlement #455-1 régissant la rémunération des membres du conseil et du remboursement de certaines dépenses

22. Adoption du règlement #464 concernant l'adhésion de la municipalité de Napierville au régime retraite constitué par la loi sur le régime de retraite des élus municipaux

23. Adoption du règlement #465 régissant les modalités d'affichage des avis publics

24. Renouvellement de la politique familiale de la Municipalité de Napierville : Offre de services

25. Demande d'appui: Déploiement de la couverture cellulaire

26. Demande d'appui: Enjeux relatif aux services de camp de jour

27. Bibliothèque municipale : Enseigne extérieure

28. Varia

29. Public: Période de questions

30. Levée de l'assemblée

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DE LA GREFFIÈRE-TRÉS.

2025-01-001 Adoption de l'ordre du jour

Résolution #2025-01-001 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE

2025-01-002 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2024

Résolution #2025-01-002 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2024

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 décembre 2024.

ADOPTÉE

2025-01-003 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire (Budget) du 17 décembre 2024

Résolution #2025-01-003 : Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire (Budget) du 17 décembre 2024

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire (Budget) tenue le 17 décembre 2024.

ADOPTÉE

2025-01-004 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024

Résolution #2025-01-004 : Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2024.

ADOPTÉE

Loisirs

Loisirs

2025-01-005 Spectacle à l'Église de Napierville 2025

Résolution #2025-01-005 : Spectacle à l'Église de Napierville 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville présentera un spectacle de Grégory Charles à l'église de Napierville le 8 novembre 2025 suivant résolution 2024-03-121;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville et la Fabrique Saint-Cyprien ont signé un contrat de location de l'Église au montant de 750$ pour le spectacle du 8 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de services de *L.B. Production* au montant de 8 000$ plus les taxes applicables pour les services d'organisation, le devis technique en collaboration avec Laps Sons et musique, ainsi que les achats et les locations nécessaires pour la tenue de ce spectacle le 08 novembre prochain;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de services de *L.B. Production* au montant de 8 000$ plus les taxes applicables pour les services d'organisation, le devis technique en collaboration avec Laps Sons et musique, ainsi que les achats et les locations nécessaires pour la tenue du spectacle de Grégory Charles le 8 novembre 2025.

De payer les frais de location de la Fabrique Saint-Cyprien au coût de 750$.

D'autoriser la Directrice générale, madame Julie Archambault, à signer pour et au nom de la Municipalité les contrats à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

2025-01-006 Chalet des loisirs: Travaux de rénovations

Résolution #2025-01-006 : Chalet des loisirs: Travaux de rénovations

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment du chalet des loisirs situé au 52 et 54 rue de l'Aqueduc sur le territoire de la Municipalité de Napierville nécessite des travaux de rénovation ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *Mikes Constructions* a transmis une offre de services au montant de 16 669$ plus les taxes applicables pour les travaux de rénovation à l'intérieur du bâtiment du chalet des loisirs en date du 8 janvier 2025;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de services de l'entreprise *Mikes Constructions* au montant de 16 669$ plus les taxes applicables pour les travaux de rénovation à l'intérieur du bâtiment du chalet des loisirs.

ADOPTÉE

2025-01-007 Service de Sécurité incendies: Achat d'habits de combat

Résolution #2025-01-007 : Service de Sécurité incendies: Achat d'habits de combat

CONSIDÉRANT QUE la norme NFPA exige que les habits de combats soient soumis à l'inspection des barrières antihumidités et thermiques tous les ans;

CONSIDÉRANT QU'un habit de combat a une durée de vie de maximum 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE le service de Sécurité incendies de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville doit procéder à l'achat de quatre nouveaux habits de combats;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *Protection incendie CFS Ltée* a transmis une offre de prix au montant de 15 585.08$ plus les taxes applicables suivants soumission D20240617-8;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de services de la compagnie *Protection incendie CFS Ltée* au montant de 15 585.08$ plus les taxes applicables pour l'achat de quatre habits de combat pour le service de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville;

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Travaux publics

2025-01-008 Implantation de la plateforme Nordicité: Offre de services

Travaux publics

Résolution #2025-01-008 : Implantation de la plateforme Nordicité: Offre de services

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville doit assurer le suivi de ses infrastructures de production et de distribution d'eau potable, ainsi que de collecte de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE selon l'attestation d'assainissement municipale délivrée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, la municipalité est dans l'obligation d'installer des dispositifs de mesure par télémétrie pour ses ouvrages de surverse;

CONSIDÉRANT QUE ces dispositifs n'étaient pas en place auparavant;

CONSIDÉRANT QUE la plateforme LoRaWan est compatible avec la transmission des données du programme Nordicité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit moderniser ses installations et adopter une méthode de surveillance à distance afin de garantir une transmission de données fiables et en temps réel;

CONSIDÉRANT QUE cette méthode est demandée par le programme PGA-EAU qui doit être mise en œuvre en cours d'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de cette plateforme permettra d'améliorer la gestion de nos infrastructures grâce à la numérisation des données;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie *Nordikeau inc.* a déposé une offre de service pour un droit d'utilisation de la plateforme Nordicité permettant le suivi des infrastructures de production et de distribution d'eau potable, ainsi que de collecte et de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services transmis par *Nordikeau inc.* au montant de 20 580$ plus les taxes applicables annuellement est offert pour les années 2025, 2026 et 2027;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de services de l'entreprise *Nordikeau inc.* au montant de 20 580$ plus les taxes applicables annuellement pour l'implantation de la plateforme Nordicité pour les années 2025, 2026 et 2027.

ADOPTÉE

2025-01-009 Traitement des eaux usées par bioaugmentation : Offre de services

Résolution #2025-01-009 : Traitement des eaux usées par bioaugmentation: Offre de services

CONSIDÉRANT QUE lors de la dernière mesure des boues dans les étangs aérés, leur concentration s'élevait à près de 15 %, ce qui nécessiterait un enlèvement imminent des boues d'ici 2026;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie *Bio Service.ca* effectue le traitement des eaux usées par bioaugmentation, permettant de réduire la quantité de boues et ainsi réduire les probabilités de procéder à la vidange des boues à court terme;

CONSIDÉRANT QUE l'application de cette méthode de traitement des boues devrait engendrer des économies à long terme;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie *Bio Service.ca* a transmis une offre de services au montant de 26 500$ plus les taxes applicables;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de services de *Bio Services.ca* au montant de 26 500$ plus les taxes applicables pour effectuer le traitement des eaux usées par bioaugmentation, permettant de réduire la quantité de boues.

ADOPTÉE

Dépôt du rapport présentant le projet d'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)

Dépôt du rapport présentant le projet d'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)

La Directrice générale, Madame Julie Archambault, dépose au conseil municipal un résumé du rapport présentant le projet d'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) et le conseil municipal confirme avoir pris connaissance de celui-ci.

2025-01-010 Réfection de la rue Saint-Henri: Octroi de contrat

Résolution #2025-01-010 : Réfection de la rue Saint-Henri: Octroi de contrat

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres publics pour la réfection de la rue Saint-Henri a été transmis en date du 07 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des six soumissions reçues soient:

Noms	Montants	Remarques
Eurovia Québec construction inc.	2 699 903.08$	Taxes incluses
Location d'Angelo inc.	2 512 232.70$	Taxes incluses
MSA Infrastructures inc.	2 720 844.28$	Taxes incluses
Construction J.P. Roy inc.	3 063 332.71$	Taxes incluses
Groupe MPOTVIN 9329-0146 Québec inc.	2 199 606.37$	Taxes incluses
CBC 2010	2 365 000.00$	Taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE la firme Tetra Tech QI inc. a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de *Groupe MPOTVIN 9329-0146 Québec inc.* au montant de 2 199 606.37$ taxes incluses pour la réfection de la rue Saint-Henri.

Il est également résolu que les montants requis aux fins de ces travaux soient pris à même le règlement d'emprunt #457.

QUE Madame Julie Archambault, Directrice générale de la municipalité de Napierville soit autorisée à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

ADOPTÉE

2025-01-011 Travaux de réfection de la rue Saint-Henri : Surveillance des travaux

Résolution #2025-01-011 : Travaux de réfection de la rue Saint-Henri : Surveillance des travaux

CONSIDÉRANT QUE la municipalité procédera à un appel d'offres public pour des travaux de réfection de la rue Saint-Henri au début de l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Tetratech a procédé à l'élaboration des plans et devis ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur la gestion contractuelle en vigueur permet à la municipalité de procéder à l'octroi d'un contrat de gré à gré jusqu'au montant du seuil autorisé d'appel d'offres public ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Tetratech a transmis une offre de service au montant de 92 150$ plus les taxes applicables pour la surveillance de bureau et la surveillance de chantier des travaux de réfection de la rue Saint-Henri ;

CONSIDÉRANT QUE le projet comporte plusieurs particularités notamment en lien avec le passage d'un massif de Bell Canada ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Tetratech possède déjà une grande connaissance du dossier ayant procédé à l'élaboration des plans et devis ;

CONSIDÉRANT QUE pour les raisons ci-dessus mentionnées, le montant de surveillance des travaux serait beaucoup plus important si cette dernière était effectuée par une autre firme devant s'approprier l'ensemble des particularités du dossier ;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyée par Madame la conseillère Christine Bleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de la firme Tetratech pour la surveillance du bureau et la surveillance de chantier pour la réfection de la rue Saint-Henri au coût de 92 150$ plus les taxes applicables.

Il est également résolu que le montant requis aux fins de ces services soit pris à même le règlement #457.

ADOPTÉE

2025-01-012 Achat flocon 260 antitartre pour l'année 2025

Résolution #2025-01-012 : Achat flocon 260 antitartre pour l'année 2025

CONSIDÉRANT QUE les unités de filtration de l'usine d'eau potable requièrent l'achat de flocon 260 antitartre pour son bon fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *Les équipements Lapierre inc.* offre ce produit au montant de 3 534.94$ le baril plus les taxes et frais de transport applicables;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le Directeur des travaux publics à acheter, selon les besoins, des flocons 260 antitartre pour les unités de filtration de l'usine d'eau potable tout au long de l'année 2024 au montant de 3 534.94$ le baril plus les taxes et frais de transport applicables auprès de l'entreprise *Les équipements Lapierre inc.*

ADOPTÉE

2025-01-013 Assainissement des eaux usées: Achat alufer pour l'année 2025

Résolution #2025-01-013 : Assainissement des eaux usées: Achat alufer pour l'année 2025

CONSIDÉRANT QUE le traitement des eaux usées requiert un coagulant pour contrôler le phosphore dans l'eau avant le rejet des eaux traitées dans le cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité utilise l'alufer pour contrôler le phosphore;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *Kemira Water Solutions Canada inc.* offre ce produit au montant approximatif de 381$ la tonne métrique plus les taxes et frais de transport applicables;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Christine Bleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le Directeur des travaux publics à acheter, selon les besoins, l'alufer pour le traitement des eaux usées tout au long de l'année 2024 au montant approximatif de 381$ la tonne métrique plus les taxes et frais de transport applicables auprès de l'entreprise *Kemira Water Solutions Canada inc.*

ADOPTÉE

Embauche d'une adjointe administrative aux travaux publics

Embauche d'une adjointe administrative aux travaux publics

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 du règlement #421 déléguant à certains fonctionnaires ou employés de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et l'embauche des employés au nom de la municipalité prévoit la délégation du pouvoir d'engager des employés à la directrice générale;

CONSIDÉRANT QU'un poste d'ajointe administrative au service des travaux publics devait être comblé;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale de la municipalité de Napierville a procédé à l'embauche de madame Sylvie Tremblay à titre d'ajointe administrative au service des travaux publics de la Municipalité de Napierville.

Que la directrice générale, madame Julie Archambault, informe le conseil municipal de l'embauche de madame Sylvie Tremblay à titre d'ajointe administrative au service des travaux publics pour la Municipalité de Napierville, en date du 16 décembre 2024.

2025-01-014 Comptes à payer pour le mois de décembre 2024 payable en janvier 2025

Résolution #2025-01-014 : Comptes à payer pour le mois de décembre 2024 payable en janvier 2025

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter les comptes à payer pour le mois de décembre 2024 payable en janvier 2025 soit:

Municipalité au montant de 58 822.99$
Bibliothèque au montant de 1 883.47$
Loisirs au montant de 278.20$
Incendie au montant de 10 319.93$

ADOPTÉE

2025-01-015 Comptes à payer pour le mois de janvier 2025

Résolution #2025-01-015 : Comptes à payer pour le mois de janvier 2025

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Madame la conseillère Christine Bleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter les comptes à payer pour le mois de janvier 2025 soit:

Municipalité au montant de 43 862.15$
Bibliothèque au montant de 801.03$
Loisirs au montant de 3 566.53$
Incendie au montant de 27.30$

ADOPTÉE

Rapport des dépenses autorisées par les fonctionnaires pour le mois de décembre 2024

Rapport des dépenses autorisées par les fonctionnaires pour le mois de décembre 2024

Dépôt des rapports des dépenses du mois de décembre 2024 autorisées par les fonctionnaires conformément au règlement #418 et ses amendements décrétant les règlements de contrôle et de suivi budgétaires ainsi qu'au règlement #421 et ses amendements déléguant aux fonctionnaires ou employés de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses de passer des contrats et l'embauche des employés au nom de la municipalité.

Comptes à payer (Factures)

Comptes à payer (Factures)

2025-01-016 Comptes à payer: Solutions Nexarts inc.

Résolution #2025-01-016 : Comptes à payer: Solutions Nexarts inc.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a une entente de services avec l'entreprise Solutions Nexarts inc. pour l'utilisation du logiciel d'inscriptions Qidigo par le service des loisirs de la Municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE cette entente comprend des frais annuels au montant de 3 449.25$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *Solutions Nexarts inc.* a transmis la facture numéro 10625 au montant de 3 449.25$ taxes incluses représentant les frais annuels pour l'année 2025;

Sur proposition de Madame la conseillère Christine Bleau, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner la dépense et de payer la facture de *Solutions Nexarts inc.* au montant de 3 449.25$ taxes incluses représentant les frais annuels pour le logiciel d'inscriptions Qidigo pour les services offerts par le service des loisirs de la Municipalité de Napierville suivant la facture numéro 10625.

ADOPTÉE

2025-01-017 Comptes à payer: Winslow Dancers 9412-1407 Québec inc.

Résolution #2025-01-017 : Comptes à payer: Winslow Dancers 9412-1407 Québec inc.

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs a offert des cours de danse en ligne les jeudis soirs lors de la session d'automne 2024 d'une durée de 14 semaines;

CONSIDÉRANT QUE ces cours de danse en ligne sont offerts par l'entreprise *Winslow Dancers 9412-1407 Québec inc.*;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *Winslow Dancers 9412-1407 Québec inc.* a transmis la facture numéro F-24-12-009 au montant de 5 673.66$ taxes incluses représentant les frais pour les cours de danse en ligne offerts par le service des loisirs d'une durée de 14 semaines lors de la session d'automne 2024;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De payer la facture de *Winslow Dancers 9412-1407 Québec inc.* et d'entériner une dépense au montant de 5 673.66$ taxes incluses représentant les cours de danse en ligne offerts par le service des loisirs d'une durée de 14 semaines lors de la session d'automne 2024 suivant la facture numéro F24-12-009.

ADOPTÉE

2025-01-018 Comptes à payer: Programme TECQ 2019-2023: Règlement d'emprunt #440

Résolution #2025-01-018 : Comptes à payer: Programme TECQ 2019-2023: Règlement d'emprunt #440

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De payer les factures de *Technorem inc.* au montant total de 15 039.88$ taxes incluses relatives aux services professionnels pour le projet du raccordement du puits Anne-Marie dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 suivant les factures numéro 10284 et 10285.

Il est également résolu d'approprier à même le règlement d'emprunt #440 les montants requis aux fins de ces achats et services.

ADOPTÉE

Demande de don ou commandite

Demande de don ou commandite

2025-01-019 Demande de don ou commandite: Société d'histoire des XI

Résolution #2025-01-019 : Demande de don ou commandite: Société d'histoire des XI

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Histoire des XI a été fondée pour couvrir la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QUE les membres de cet organisme ont mis de l'avant de nombreux projets afin de découvrir, préserver et promouvoir l'histoire du patrimoine de la région;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme est à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière pour l'année 2025 a été transmise à la Municipalité de Napierville en date du 15 décembre 2024;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer la somme de 360$ à la Société d'Histoire des XI pour l'année 2025 afin de les aider à défrayer les coûts de leurs projets.

ADOPTÉE

2025-01-020 Demande de don ou commandite: Club FADOQ Napierville

Résolution #2025-01-020 : Demande de don ou commandite: Club FADOQ Napierville

CONSIDÉRANT QUE le Club FADOQ Napierville organise plusieurs activités pour les personnes aînées au courant de l'année;

CONSIDÉRANT QU'une demande de don a été transmise à la Municipalité de Napierville en date du 06 janvier 2025 afin d'amasser

des fonds pour l'organisation d'une fête de reconnaissance pour les aînés de 80 ans et plus le 04 mai prochain;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal travaille actuellement au renouvellement d'une politique MADA et est, par le fait même, conscient de l'importance et favorise la tenue d'activités pour les personnes âgées,

CONSIDÉRANT QUE plusieurs demandes de dons sont acheminées annuellement au Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire s'impliquer financièrement dans des activités rejoignant un grand nombre de participants;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer la somme de 400$ pour le club FADOQ de Napierville à titre de don pour l'organisation d'une fête de reconnaissance pour les aînés de 80 ans et plus qui aura lieu le 04 mai 2025 au centre communautaire.

ADOPTÉE

2025-01-021 Demande de don ou commandite: Club de patinage artistique Napierville

Résolution #2025-01-021 : Demande de don ou commandite: Club de patinage artistique Napierville

CONSIDÉRANT QUE le Club de Patinage artistique de Napierville fêtera cette année son 42e anniversaire avec sa revue sur glace qui se tiendra les 12 et 13 avril 2025;

CONSIDÉRANT QU'afin de souligner le 42e anniversaire du Club de Patinage artistique de Napierville, l'organisme à but non lucratif a besoin d'un soutien financier afin de défrayer les coûts relatifs à cette organisation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a reçu une demande d'aide financière afin de les aider à organiser la revue sur glace 2025 en date du 06 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'aide financière donnera également une belle visibilité à la Municipalité de Napierville lors de sa revue sur glace 2025;

Sur proposition de Madame la conseillère Christine Bleau, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer la somme de 1 000$ au Club de Patinage artistique de Napierville pour l'organisation de la 42e revue sur glace du Club de Patinage artistique de Napierville pour l'année 2025.

ADOPTÉE

2025-01-022 Demande de don ou commandite: École Louis-Cyr: Album des finissants 2025

Résolution #2025-01-022 : Demande de don ou commandite: École Louis-Cyr: Album des finissants 2025

CONSIDÉRANT QUE l'école secondaire Louis-Cyr produit un programme souvenir relatant les faits marquants de l'année 2024-2025;

CONSIDÉRANT QUE l'école secondaire Louis-Cyr est située sur le territoire de la Municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville considère l'importance de souligner le passage des jeunes citoyens lors de leurs études secondaires.

CONSIDÉRANT QU'une demande de commandite a été transmise en date du 19 décembre 2024;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer la somme de 400$ pour une page de publicité dans le programme souvenir de l'École Louis-Cyr pour l'année 2024-2025.

Il est également résolu de féliciter les finissants de l'école secondaire Louis-Cyr pour leur parcours scolaire.

ADOPTÉE

Contributions financières 2025

Contributions financières 2025

2025-01-023 Contributions financières 2025: Aréna régional Lareau: Infrastructures, CPA et HMB

Résolution #2025-01-023 : Contributions financières 2025: Aréna régional Lareau: Infrastructures, CPA et HMB

CONSIDÉRANT QU'en 2016, une entente relative à l'aide financière municipale est intervenue entre les municipalités de Napierville, Saint-Cyprien-de-Napierville, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Jacques-le-Mineur, Saint-Bernard-de-Lacolle, Saint-Valentin, Canton de Hemmingford et le Centre Sportif Régional Louis-Cyr.;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière de la Municipalité de Napierville pour l'année 2025 relativement aux infrastructures s'élève à 13 233.03 $;

CONSIDÉRANT QU'il y a 88 enfants de Napierville inscrits au Hockey mineur de Beaujeu et 55 enfants de Napierville inscrits au CPA de Napierville pour la saison 2024-2025 suivant listes fournies par lesdits organismes;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 140$ par enfant est alloué par la municipalité de Napierville;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De payer la facture de 33 253.23$ de l'Aréna régional Lareau représentant l'aide financière accordée pour l'année 2025 soit 12 320.00$ pour le Hockey mineur de Beaujeu, 7 700.00$ pour le CPA de Napierville et 13 233.03$ pour la contribution au remplacement des infrastructures suivant la facture numéro 1250.

ADOPTÉE

2025-01-024 Contribution financière 2025: Regroupement des personnes handicapées

Résolution #2025-01-024 : Contribution financière 2025: Regroupement des personnes handicapées

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2025 soumises par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions fixent à 28 337$ la contribution financière à être versée par la Municipalité de Napierville pour le transport adapté aux personnes handicapées.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Christine Bleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Napierville nomme la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2025.

QUE soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 28 337$ la contribution financière à être versée par la Municipalité de Napierville, et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE

2025-01-025 Contribution financière 2025: Croix-Rouge canadienne

Résolution #2025-01-025 : Contribution financière 2025: Croix-Rouge canadienne

CONSIDÉRANT QU'une entente entre la Municipalité de Napierville et la Croix-Rouge canadienne pour l'organisation des services aux sinistrés dans le plan de sécurité civile municipale à été signée pour les années 2024-2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE dans cette entente le montant per capita est de 0.21$ pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'habitants de la municipalité s'élève à 4 179 habitants;

Sur proposition de Madame la conseillère Christine Bleau, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De payer la somme de 877.59$ à la Croix-Rouge canadienne représentant la contribution municipale pour l'année 2025.

ADOPTÉE

2025-01-026 Contrat pour Méthode simplifiée

Résolution #2025-01-026 : Contrat pour Méthode simplifiée

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville désire obtenir les services pour une mise à jour ayant trait aux TPS et TVQ en regard des dispositions législatives en vertu de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi sur la taxe de vente du Québec, et ce à compter du 1er janvier 2025 et pour toutes les périodes suivantes;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme *Planitaxe (Éthier Avocats)*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité versera à la firme pour le travail exécuté, une commission équivalente à 25%, calculée en fonction des montants récupérés des autorités fiscales, en capital et intérêts, plus toutes taxes applicables;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE MANDATER la firme *Planitaxe (Éthier Avocats)* relativement à la récupération additionnelle de TPS et TVQ pour l'année 2025 et d'autoriser la Directrice générale, Madame Julie Archambault, à signer le contrat de service.

ADOPTÉE

2025-01-027 Programme Emploi-Été 2025

Résolution #2025-01-027 : Programme Emploi-Été 2025

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. Que la Municipalité de Napierville accepte la responsabilité du projet « Programme Emploi été» pour le service des loisirs ainsi que pour les travaux publics de la Municipalité de Napierville et que Madame Chantale Pelletier, mairesse et/ou Madame Julie Archambault, directrice générale, est/sont autorisé(s) au nom de la Municipalité de Napierville à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada;

2. Que la Municipalité de Napierville s'engage par son (ses) représentant(s), à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

2025-01-028 Permis d'exploitation de salles publiques pour l'année 2025

Résolution #2025-01-028 : Permis d'exploitation de salles publiques pour l'année 2025

CONSIDÉRANT QU'un permis d'exploitation de salle publique doit être délivré par la Municipalité de Napierville afin d'obtenir le permis de boisson nécessaire lors de réception.

CONSIDÉRANT QUE le centre communautaire, le chalet des loisirs et l'aréna régional Lareau louent leurs salles pour des réceptions.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyée par Madame la conseillère Christine Bleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE des permis d'exploitation de salle publique soient accordés pour le Centre communautaire, le chalet des loisirs et pour l'aréna régional Lareau pour l'année 2025 et que ces permis portent respectivement les numéros 101, 102 et 103.

ADOPTÉE

2025-01-029 Ministère des Transports et de la Mobilité durable : Permis d'intervention

Résolution #2025-01-029 : Ministère des Transports et de la Mobilité durable : Permis d'intervention

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes qui sont sous la juridiction du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville est responsable des travaux dont elle est maître d'oeuvre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie ou des permis d'intervention émis par le ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie ou un permis d'intervention du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec pour intervenir sur les emprises de routes qui relèvent de ce ministère;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Napierville demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec les permissions de voirie ou les permis d'intervention nécessaires pour les travaux qu'elle devra exécuter et qu'elle autorise Monsieur Diego Pulido, directeur des travaux publics, et/ou Monsieur Yannick Fontaine-Robert, chef d'équipe des travaux publics, à signer ces permissions de voirie et ces permis d'intervention;

Que la présente résolution constitue la résolution municipale annuelle exigée par le ministère des Transports et demeure en vigueur sine die.

ADOPTÉE

2025-01-030 Optimisation des processus administratifs par la gestion électronique des documents : Offre de services MI-Consultants

Résolution #2025-01-030 : Optimisation des processus administratifs par la gestion électronique des documents : Offre de services MI-Consultants

CONSIDÉRANT QUE la firme MI-Consultant, spécialisés en optimisation de processus administratif et ayant développé une expertise dans le domaine municipale offre l'optimisation des processus administratifs par la gestion électronique des documents ;

CONSIDÉRANT QUE l'optimisation des processus administratifs est une méthode qui permet la mise en place de processus de gestion linéaires et efficaces reconnus ;

CONSIDÉRANT QUE les logiciels ainsi mis en place permettront la création de fichiers uniformisés, le renommage automatique, l'archivage numérique des documents en plus de permettre l'automatisation de la destruction des documents conformément au calendrier de conservation approuvé par la BANQ ;

CONSIDÉRANT QUE cette optimisation permettra une uniformité dans les procédures, une fluidité dans les communications internes, une réduction du délai de traitement des documents, des recherches de

documents simplifiés, un procédé efficace de classement et d'archivage ainsi qu'une diminution des coûts reliés à la papeterie et l'impression.

Sur proposition de Madame la conseillère Christine Bleau, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre clé en main de MI-Consultant pour l'implantation d'un système d'optimisation des processus administratifs au sein de la Municipalité de Napierville au coût de 29 665$ plus les taxes applicables ;

Il est également résolu d'autoriser le paiement d'un montant de 9,281$ pour les équipements et logiciels requis.

ADOPTÉE

2025-01-031 Fourniture de services d'impression pour les années 2025 à 2030: Appel d'offres

Résolution #2025-01-031 : Fourniture de services d'impression pour les années 2025 à 2030: Appel d'offres

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'un appel d'offres sur invitation, au mois de février 2020, un contrat pour la fourniture de services d'impression pour les années 2020 à 2025 avait été octroyé à la firme *Copicom* suivant résolution 2020-02-056;

CONSIDÉRANT QUE le contrat arrive à échéance et que la Municipalité de Napierville doit procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de services d'impression pour les années 2025 à 2030;

CONSIDÉRANT QUE la firme *Contact cité* a été mandatée pour la préparation des documents d'appel d'offres ainsi que l'analyse des soumissions suivant l'offre de services au montant de 3 000$ plus les taxes applicables en date du 15 décembre 2024;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser madame Julie Archambault, Directrice générale de la Municipalité de Napierville, à procéder à un appel d'offres sur invitation et de signer tous les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE

2025-01-032 Office municipal d'habitation : Budget révisé 2024 et ajustement de la quote-part

Résolution #2025-01-032 : Office municipal d'habitation : Budget révisé 2024 et ajustement de la quote-part

CONSIDÉRANT QUE l'office municipal d'habitation du Haut-Richelieu a déposé à la Municipalité son budget pour l'année 2024 et que ce dernier a été approuvé par la Municipalité de Napierville suivant la résolution #2024-02-071;

CONSIDÉRANT QUE suivant le dépôt de ce budget la quote-part établie pour la Municipalité de Napierville au montant de 5 387$ a été versée à l'organisme suivant la résolution #2024-02-071;

CONSIDÉRANT QU'un budget révisé a été transmis à la Municipalité de Napierville et que suite à cette révision le montant la quote-part pour 2024 s'élève à 7 344$;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Christine Bleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter le budget 2024 révisé de l'Office municipal d'habitation du Haut-Richelieu;

Il est également résolu de verser la somme de 1 957$ représentant le montant supplémentaire de la quote-part à verser à l'organisme pour le budget 2024.

ADOPTÉE

2025-01-033 Adoption du règlement #455-1 régissant la rémunération des membres du conseil et du remboursement de certaines dépenses

Résolution #2025-01-033 : Adoption du règlement #455-1 régissant la rémunération des membres du Conseil municipal et du remboursement de certaines dépenses

CONSIDÉRANT QUE la « *Loi sur le traitement des élus municipaux* » (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du Conseil municipal en matière de fixation de la rémunération.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire, suite à la parution d'une étude effectuée par la Fédération québécoise des municipalités, procéder à une mise à jour de la rémunération de l'ensemble des membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal considère qu'il y a lieu d'apporter des modifications au règlement #455 relativement à la rémunération des membres du conseil et afin de prévoir que le règlement rétroagit au 1er janvier de l'exercice financier au cours duquel le règlement est adopté;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion, a été donné à la séance régulière du 12 décembre 2024 et que le projet de règlement a été adopté et présenté par le conseiller ayant donné l'avis de motion lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été affiché conformément à la loi;

CONSIDÉRANT que les changements entre le projet présenté et le règlement adopté sont mentionnés avant son adoption, le cas échéant;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Madame la mairesse ayant exprimé son vote favorable :

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le règlement #455-1 régissant la rémunération des membres du Conseil municipal et du remboursement de certaines dépenses soit adopté.

ADOPTÉE

2025-01-034 Adoption du règlement #464 concernant l'adhésion de la Municipalité de

Résolution #2025-01-034 : Adoption du règlement #464 concernant l'adhésion de la Municipalité de Napierville au régime retraite constitué par la loi sur le régime de retraite des élus municipaux

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité locale peut adhérer au régime

Napierville au régime retraite constitué par la loi sur le régime de retraite des élus municipaux

de retraite constitué par la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (RLRQ, chapitre R-9.3) de façon à ce que tous les membres du Conseil municipal puissent y participer;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter un règlement à cet effet;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 12 décembre 2024 et qu'un projet de règlement a été déposé séance tenante;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le règlement #464 concernant l'adhésion de la Municipalité de Napierville au régime retraite constitué par la loi sur le régime de retraite des élus municipaux soit adopté.

ADOPTÉE

2025-01-035 Adoption du règlement #465 régissant les modalités d'affichage des avis publics

Résolution #2025-01-035 : Adoption du règlement #465 régissant les modalités d'affichage des avis publics

CONSIDÉRANT QUE l'article 433.1 du Code municipal du Québec permet à la Municipalité de déterminer les modalités de publication de ses avis publics;

CONSIDÉRANT QUE lorsqu'un tel règlement est en vigueur, le mode de publication qu'il prévoit a préséance sur celui qui est prescrit par les articles 431 à 433 du Code municipal du Québec ou par toute autre disposition d'une loi générale ou spéciale et qu'il ne peut être abrogé;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement doit prévoir une publication des avis publics sur Internet ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite déterminer les modalités de publication de ses avis publics;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire de ce Conseil, tenue le 12 décembre 2024, et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le règlement #465 régissant les modalités d'affichage des avis publics soit adopté.

ADOPTÉE

2025-01-036 Renouvellement de la politique familiale de la Municipalité de Napierville: Offre de services

Résolution #2025-01-036 : Renouvellement de la politique familiale de la Municipalité de Napierville: Offre de services

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville travaille actuellement en collaboration avec la MRC des Jardins-de-Napierville au renouvellement de sa politique MADA;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins-de-Napierville a mandaté la firme *Zeste Conseils inc.* afin d'obtenir les services d'accompagnement professionnels pour le renouvellement des politiques MADA;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a quant à elle une politique MADA et Famille fusionnée en une seule politique qui s'est terminé le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville est satisfaite du travail effectué par la firme *Zeste Conseils inc.* dans le cadre de la politique MADA et désire requérir à leurs services pour la partie famille de sa politique;

CONSIDÉRANT QUE la firme *Zeste Conseils inc. a transmis* une offre de services au montant de 4 083$ plus les taxes applicables pour les services d'accompagnement professionnel afin de renouveler et mettre en place la nouvelle politique familiale de la Municipalité de Napierville;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Madame la conseillère Christine Bleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de services de la firme *Zeste Conseils inc.* au montant de 4 083$ plus les taxes applicables pour les services d'accompagnement professionnel afin de renouveler et mettre en place la nouvelle politique familiale de la Municipalité de Napierville.

Il est également résolu d'autoriser Madame Julie Archambault, Directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité de Napierville le contrat entre les parties et qu'un dépôt de 25% du mandat soit payé à la signature de celui-ci.

ADOPTÉE

2025-01-037 Demande d'appui: Déploiement de la couverture cellulaire

Résolution #2025-01-037 : Demande d'appui: Déploiement de la couverture cellulaire

CONSIDÉRANT QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

CONSIDÉRANT QUE cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

CONSIDÉRANT QUE malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Christine Bleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DEMANDER au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

ADOPTÉE

2025-01-038 Demande d'appui: Enjeux relatif aux services de camp de jour

Résolution #2025-01-038 : Demande d'appui: Enjeux relatif aux services de camp de jour

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville sort complètement de son champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale;

CONSIDÉRANT QUE malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux;

CONSIDÉRANT QUE ces camps de jour municipaux sont animés par des jeunes moniteurs et monitrices de 14 à 17 ans en moyenne;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte et qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants différents;

CONSIDÉRANT tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire;

CONSIDÉRANT également que les demandes d'accompagnements pour les enfants a besoin particuliers physique ou psychologique sont en nette croissance d'année en année;

CONSIDÉRANT l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service;

CONSIDÉRANT QU'en date du 10 juin 2024 la Fédération Québécoise des municipalités a transmis une lettre à la ministre des Affaires municipales lui demandant d'agir;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DEMANDER la bonification de l'enveloppe liée au Programme d'assistance financière au loisir des personnes différentes (handicapées)-Volet accompagnement;

DE DEMANDER la mise en place, à court terme, d'un comité formé des instances pouvant être concernées afin d'analyser tous les enjeux des camps de jour municipaux - service de camps de jour qui serait sûrement mieux adapté à partir du ministère de l'Éducation;

DE PRIORISER la création d'une mesure financière spécifique aux camps de jour;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution à madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales, à monsieur Bernand Drainville. ministre de l'Éducation, à madame Carole Mallette députée de la circonscription d'Huntingdon, à monsieur Jacques Demers, président de la Fédération Québecoise des municipalités ainsi qu'aux municipalités de la MRC des-Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE

2025-01-039 Bibliothèque municipale : Enseigne extérieure

Résolution #2025-01-039 : Bibliothèque municipale : Enseigne extérieure

CONSIDÉRANT QUE suite aux travaux de réfection du revêtement extérieur de la bibliothèque l'ancien lettrage a été retiré ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'harmoniser l'affichage avec celui de l'hôtel de ville et du centre communautaire situés à proximité une demande de soumission a été transmise au même fournisseur soit Ventax Graphix ;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier a transmis une soumission au montant de 3,800$ plus les taxes applicables pour la fabrication, la livraison et l'installation d'une enseigne jet de sable 4 X 8 avec logo circulaire ajouté de 22'' ;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Madame la conseillère Christine Bleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la soumission de Ventax Graphix au montant de 3,800$ plus les taxes applicables pour la fabrication, la livraison et l'installation d'une enseigne extérieure identifiant la bibliothèque municipale ornée de la nouvelle image de marque de la municipalité ;

Il est également résolu que le montant requis aux fins de ces achats et services soient pris à même les surplus non-autrement appropriés.

ADOPTÉE

Varia

Varia

Public: Période de questions

Public: Période de questions

Madame la mairesse invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

Je, soussignée, directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Julie Archambault, dir. gén. & gref.-trés.

2025-01-040 Levée de l'assemblée

Résolution #2025-01-040 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De clore l'assemblée à 20h06.

ADOPTÉE

CHANTALE PELLETIER
MAIRESSE

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE